



CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU 14 FÉVRIER 2022

MOTIONS

Motion relative à l'urbanisation en zone hyper-rurale

« Non au principe de zéro artificialisation nette »

La réduction de la consommation des terres est un enjeu que nous partageons, cependant les moyens mis en œuvre pour parvenir à cet objectif doivent tenir compte des spécificités locales.

Dans les territoires métropolitains, l'étalement urbain doit être freiné et la consommation des terres agricoles réduite. A contrario, les territoires hyper-ruraux comme les nôtres qui ont consommé peu d'espace ces dernières années, doivent pouvoir accueillir de nouvelles populations et de nouvelles activités.

La loi « Climat et Résilience » telle que proposée permettra le développement des territoires urbains ayant connu une forte croissance lors de la décennie précédente et pénalisera les départements vertueux en matière de gestion de l'espace et donc la Lozère.

Au moment où un nombre croissant d'urbains aspire à « changer de vie » et s'installer en Lozère, la loi vient amplifier les déséquilibres en termes d'aménagement déjà existants entre métropoles et hyper-ruralité. En cas d'application stricte de cette règle, nous pouvons craindre par exemple que des communes lozériennes se voient opposer l'impossibilité de construire ou d'agrandir une école, de mener un projet de production d'énergie renouvelable, d'aménager son espace pour accueillir des mobilités douces ou encore d'installer une entreprise.

Aussi, les élus du Conseil départemental de la Lozère :

- Demandent que l'effort de baisse de [l]artificialisation des sols soit mieux partagé entre métropoles et territoires hyper-ruraux et que les exigences de compensation pèsent principalement sur les territoires fortement urbanisés;
- Réaffirment avec force leur souhait de ne pas voir l'hyper-ruralité mise sous cloche mais rester vivante et dynamique;
- Souhaitent que les élus aménageurs, les entreprises et habitants de Lozère puissent continuer à agir pour le développement économique de notre département;
- Attendent de l'Etat qu'il accompagne et reste à l'écoute des collectivités locales afin de leur permettre de réaliser leurs projets dans l'objectif d'accueillir de nouveaux habitants et de nouvelles activités;
- Demandent la réécriture de la Loi Climat et Résilience en concertation avec les territoires hyper-ruraux afin de concilier l'objectif national de réduction de consommation des terres agricoles et naturelles et celui de développement local;
- Sont déterminés à poursuivre leur action pour le développement de la Lozère.